CD211022 34M02

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 22 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi vingt-deux octobre à 09 h 00, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : MM. M. AURORA, X. BALLENGHIEN, Mme N. BARROUILLET, M. C. BONNE, Mme F. CASALE, MM. G. CASTET, R. CASTETS, JP. COT, Mmes C. DASTE-LEPLUS, C. DEJEAN-DUPEBE, M. / DESENLIS, Mmes C. DUCARROUGE, C. DUMONT, MM. P. DUPOUY, M. GABAS, B. GENDRE, V. GOUANELLE, B. KSAZ, Mmes E. LAFON, E. LANAVE, M. F. LARROQUE, Mme V. MANISSOL, M. P. MARTIN, Mmes Y. RIBES, H. ROZIS LE BRETON, M. J-P. SALERS, Mme C. SALLES, M. J. SAMALENS, Mmes C. SARNIGUET, I. TINTANE et L. TOISON.

Excusés ou absents : Mme C. BOUE, M. F. DUPOUEY et Mme P. ESPERON.

Ont donné procuration : Mme C. BOUE à M. B. GENDRE, M. F. DUPOUEY à Mme C. SALLES et Mme P. ESPERON à M. M. GABAS

Délibération adoptée à l'unanimité

OBJET : Répartition du produit des amendes de police - Dotation 2020 (2ème tranche 2021).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;

VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;

VU l'avis des commissions organiques compétentes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Départemental décide :

En application des dispositions prévues par les articles R2334-10 à R2334-12 du code général des collectivités territoriales, conformément à la délibération du 27 janvier 2012 fixant les modalités de répartition du produit des amendes de police,

- d'approuver la répartition d'une deuxième tranche de ce produit, pour un montant de 228 410 € en faveur des communes ou groupements de communes figurant dans le tableau ci-annexé, correspondant à 2 470 896 € H.T. de travaux subventionnés.

Le Président,

Philippe MARTIN.

Délibération transmise et reçue en Préfecture le
Le Président du Conseil Départemental certifie que :
- la présente délibération a été affichée le
- et sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du mois de Octobre 2021.